



LA BOUSCULADE VOLONTAIRE

Chapitre I - Article 1.11

Fait pour un joueur de rentrer en contact physique avec une personne et d'effectuer une poussée, afin de le faire reculer ou tomber.



SANCTION DE REFERENCE:

ENVERS JOUEUR: 4 MATCHS DE SUSPENSION FERME

ENVERS OFFICIEL: 6 MOIS DE SUSPENSION FERME



LA FAUTE GROSSIERE

Chapitre I - Article 1.4

Imprudence / excès d'engagement ou de combativité, entraînant la mise en danger de l'intégrité physique de l'adversaire.



SANCTION DE REFERENCE:

**3 MATCHS
DE SUSPENSION FERME**